

MOTION DE SOUTIEN AU PROJET DE DEVIATION DE SALVAYRE PORTÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES D'ARIEGE PYRENÉES

Le projet de création d'une déviation de la RD 820 au niveau du hameau de Salvayre situé sur la commune de Bonnac en Ariège est travaillé, depuis plusieurs mois, en concertation entre le Conseil Départemental et la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées du fait de sa proximité immédiate avec l'extension de la zone d'activité économique (ZAE) Gabrielat 2 à Pamiers.

Le Conseil communautaire réuni le 15 décembre 2022 soutient ce projet structurant pour le territoire de la basse Ariège.

Considérant le gain de sécurité pour les habitants du hameau de Salvayre ;

Considérant que la traversée du hameau de Salvayre sera « pacifiée » ;

Considérant la mise en œuvre d'une voie « modes actifs » mutualisée avec la desserte des terrains agricole ;

Considérant le projet de révision générale du PLU de Pamiers, notamment l'emplacement réservé « déviation de Salvayre » et l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Gabrielat » ;

Considérant les enjeux de sécurité et la nécessité de l'amélioration de l'accès à la ZAE qui accueille aujourd'hui plus de 1000 salariés qui entrent sur la zone par un seul rond-point (au sud) et le projet de créer un nouvel accès au nord de celle-ci ;

Considérant les enjeux économiques pour le territoire liés au développement futur de la ZAE de Gabrielat et de l'intérêt d'améliorer les infrastructures routières du département ;

Considérant la prise en compte des enjeux environnementaux par des aménagements respectueux et des engagements respectifs de compensation des acteurs ;

Considérant l'utilité publique de ce projet et l'urgence de pouvoir répondre aux résidants, aux acteurs économiques et aux élus du territoire ;

Il est proposé que la Préfecture de l'Ariège considère l'avis favorable du conseil communautaire rendu par la délibération n°2022-DL-051 le 24 mars 2022 et par délibération n°2022-DL-184 le 15 décembre 2022 et qu'elle entérine la création de la déviation de la RD 820 au niveau du hameau de Salvayre située sur la commune de Bonnac.

Pamiers le 15 décembre 2022

Alain ROCHET,

Président de la CCPAP